

Image not found or type unknown



Résiliation cours servais

Par **Cynthia37**, le **23/09/2017 à 14:15**

Bonjour,rrrrJe suis atteinte d'une maladie qui a l'époque où je me suis inscrite aux cours servais n'avait pas encore été décelée.à ce soir je ne peux plus suivre ses cours et encore moin faire un métier dans les années qui suivent. J'ai donc envoyé un courrier en AR aux cours servais pour leur expliquer avec un certificat médical . Ils m'ont répondu en me disant qu'ils ne pouvaient résilier mon contrat car j'avais 2 ans pour faire ces cours et qui suite à l'obtention du concours j'avais un médecin qui me dirait si je peux continuer ou pas et que ce n'est pas mon médecin qui décide.rnQue dois je faire ? rnSuivre vos étapes c'est à dire arrêter tous prélèvements et attendre qu'ils cessent de me harceler de courriers et appels ?rnMerci de vos réponses .